

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3952)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 148

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 18

Après le mot ;

« engagées »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 55 :

« en France. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.